

Municipalité de Hières-sur-Amby

Communiqué du Conseil Municipal

10 novembre 2011

Conseil réuni au complet.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 30 septembre 2011.

MATERIEL

Cantine Le réfrigérateur étant défectueux, le Conseil décide de le remplacer et de passer commande chez MCR d'un matériel neuf de 600 litres pour un montant de 1 098€ HT.

Secrétariat Le Conseil retient l'offre d'Eurosyl chiffrée à 3 980€ HT pour acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière.

Numérotation des rues 600 plaques sont nécessaires pour numéroter les rues. Trois devis ont été obtenus d'AFI 5 124 € HT, Signaux Girod 3 700 € HT, et ADEQUAT 4 176 € HT. Signaux Girod est retenu. En complément, une commande trois miroirs à ajouter ou remplacer dans le village d'une valeur de 360€ HT pièce est acceptée.

PERSONNEL

Règlement intérieur Le règlement intérieur est approuvé. M. le Maire rappelle qu'il n'est pas figé et pourra évoluer en fonction des textes votés.

Assurance statutaire Mise en place en janvier 2012 d'un contrat groupe d'assurance du personnel communal auprès de GENERALI qui a fait la meilleure proposition.

URBANISME

Procédure Une requête a été déposée par M. Vittaz le 8 septembre dernier auprès du Tribunal Administratif de Grenoble qui réclame des indemnités pour refus de permis de construire. Le Conseil autorise le Maire à ester en justice pour défendre la commune.

Achat de terrains Le Maire a fait une proposition d'acquisition de terrain à la famille Lonchambon qui n'a pas encore répondu. Maître Naz a apporté l'éclairage suivant : lorsqu'il y a éviction d'un fermier sur tout ou partie d'un terrain il bénéficie d'un droit de préemption, et d'une indemnité entre 0.40 € et 0.65 € le m². Si la vente était acceptée par les propriétaires, le Conseil prévoit qu'une indemnité de 0.50 € du m² serait versée au fermier pour création d'un chemin piétonnier sur la parcelle, et signature d'un bail de location pour la culture du reste du terrain.

M. le Maire annonce qu'une parcelle située en zone NL concernée par un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme va se vendre. Il a pris l'initiative d'en avvertir le notaire chargé de la vente ainsi que l'acquéreur qui ne voit pas d'obstacle à rétrocéder une partie de la parcelle à la commune dans un second temps.

M. Lajoie informe le Conseil qu'une négociation a été entamée avec un propriétaire afin d'envisager la création d'une aire de retournement pour les cars à l'entrée du village.

Fonds artisanaux et commerciaux Pour information, un décret donne la possibilité d'instaurer un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux. Cela pourrait être envisagé afin de maintenir les commerces dans le village. La procédure étant complexe le sujet sera à nouveau évoqué au cours d'une prochaine réunion.

CANTINE

Bilan 2010/2011 Le bilan de l'exercice écoulé annonce un déficit de 2 775€, qui se justifie par la décision du Conseil Général de ne plus subventionner les cantines. Le prévisionnel 2011/2012 est équilibré à hauteur de 46 412€. Le Conseil décide de couvrir le déficit 2010/2011 à hauteur de 3 000€.

TRAVAUX

Bornes incendie Dans le cadre des travaux de station de relevage, une borne à incendie située sur la départementale en face de la rue des grands peupliers a été repérée comme étant défectueuse. L'entreprise qui travaille sur place propose de prendre en charge son remplacement pour un montant de 1 795€ HT contre 2 500€ si le SIEPC intervenait ultérieurement, ce que le Conseil accepte.

Trois bornes supplémentaires signalées par les sapeurs pompiers sont en défaut. Un devis sera demandé au SIEPC pour remise en état.

Dans le cadre de la mise à jour de leurs demandes d'autorisation d'exploiter la salaison et l'atelier de découpe de viande, l'entreprise Carrel a besoin de nouvelles bornes à incendie capables d'assurer respectivement un débit de 210 m³ et 540 m³ d'eau pendant 2 heures. Le Syndicat des Eaux a été questionné pour savoir si techniquement c'est possible, mais la commune n'a pas la réponse pour le moment.

Assainissement Le coût du réseau de transit avec déversoirs d'orage et station de relevage s'élève à 233 705€ HT. M. le Maire est autorisé à signer la convention présentée par le SIEPC qui annonce une participation communale de 69 474€ HT.

Le remplacement du réseau d'assainissement à l'intérieur du village avec pose d'un système séparatif entre les eaux usées et les eaux claires est en discussion actuellement. Dans un premier temps la Montée de la Cure serait concernée, puis viendraient la rue de la Poste et la rue du Lac.

Salle des fêtes Trois entreprises ont répondu à la consultation pour la pose d'une pompe à chaleur. Clim perfect 10 294€ HT – Clim confort 14 210€ HT et Carrel énergie 13 747€ HT. Le Conseil confie les travaux à l'entreprise Clim perfect.

Travaux divers Le devis établi par Le Forgeron est accepté, il prévoit la création de grilles de protection pour l'escalier du musée et le dessus du toit du local technique, deux barrières empêchant l'accès des scooters au parc mairie, et la modification du système de fermeture du portail mairie. Le tout pour un montant de 1 360€ HT.

Le devis pour remise en place des portes coupe feu, de la salle polyvalente, faisant office de cloison établi par l'entreprise Daloz, d'un montant de 375€ HT est accepté.

FINANCES

Taxe d'aménagement M. le Maire rappelle au Conseil qu'il doit délibérer sur la mise en place de la taxe d'aménagement qui englobera à compter du 1^{er} mars 2012 la TLE (taxe locale d'équipement), la TDENS (taxe départementale pour les espaces naturels sensibles), la TDCAUE (taxe départementale pour le conseil en architecture, en urbanisme et en environnement), la PAE (participation pour aménagement d'ensemble), puis, par la suite, la PRE (participation pour non réalisation des aires de stationnement), la PNRAS (participation pour non réalisation des aires de stationnement) la PVR (participation voirie et réseaux).

Le Conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 4%, compte tenu des reversements qui seront demandés par le SIEPC, et la CCIC (communauté de communes de l'Isle Crémieu).

Bail de location Le logement destiné aux instituteurs s'est libéré, et une demande de reprise de la location est arrivée. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le nouveau bail dans les mêmes conditions que celles énoncées dans le précédent.

Indemnité de bedeau Le Conseil décide de renouveler le versement d'une indemnité de 474€ à la personne qui assure la gestion des inhumations sur la commune.

Amicale du personnel Au vu des informations fournies par la présidente, le Conseil accorde une subvention de 500 € à l'association.

Recette Encaissement d'un chèque de 3 136€ émis par la SMACL en remboursement des dégâts sur les conduites d'eau et de gaz du stade.

QUESTIONS DIVERSES

ASL Paintball : L'association est prête à financer le filet de protection, et s'engage à ne pas créer de tranchées en contre partie de l'utilisation du terrain communal attenant à celui qu'elle occupe sur Verna. Dans la mesure où les associations de chasse et pêche ne s'y opposent pas, le Conseil donne un avis favorable sous réserve d'une confirmation écrite des engagements énoncés.

Musée : Une demande sera déposée auprès du Conseil général de l'Isère en vue d'obtenir une subvention pour le fonctionnement du musée. Pour information le 17 décembre de 9h à 12h M. Gilbert Saby dédicacera son livre sur la préhistoire au musée. Celui-ci sera mis en vente dans la boutique.

Le Conseil autorise le Maire à verser l'indemnité annuelle de conseil au receveur municipal, d'un montant net de 455€.

M. Lajoie annonce qu'il a reçu récemment des informations concernant les règles d'urbanisation qui s'appliqueraient dans un rayon de 2 km autour de la centrale du Bugey. On ne parle plus de densité ni de surface, uniquement de restriction des constructions à un niveau R+1. Il faudra certainement revoir le PLU, et la position de la commune à l'intérieur du SCOT pour avancer. Dans ces conditions, un complément d'étude sur l'extension du village est nécessaire, qu'URBA SITE estime à 3 120€ HT. Le Conseil confie au Maire le soin d'en passer commande.

En réponse à la question posée par un conseiller, l'étude sur la tourbière a été retardée par le manque d'eau cette année et a été reportée à l'année prochaine.

Fin de réunion à 22h30

Prochaine réunion : 9 décembre 2011